Synthèse des observations du public

Projets de décrets pris pour l'application de l'article 21 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

A) Base juridique de la consultation : article 16 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Cette consultation publique se substitue aux consultations obligatoires des commissions consultatives.

B) Modalités de la consultation :

La consultation publique était accessible sur le site internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt mais également depuis le site gouvernemental vie-publique.fr.

Étaient mis en ligne sur ces sites les trois projets de décrets pris pour l'application de l'article 21 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ainsi qu' une note de présentation de ces textes.

C) Période de consultation : du 18 juillet au 3 août 2014

D) Nombre d'observations : Néant